

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 12 juin 2015

Service instructeur
Service Prospective et Aménagement

N° CP-2015-6-2-1

Service consulté

**PROROGATION DE DÉLAI DE VALIDITÉ DE SUBVENTION ATTRIBUÉE POUR
FRAIS D'ÉTUDES AUX DOCUMENTS D'URBANISME**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proroger la durée de validité de la subvention départementale attribuée à la commune de FESSENHEIM pour l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Une subvention de 8 390 € a été accordée à la commune de FESSENHEIM par la Commission Permanente du 6 juin 2008 (dossier PLU04325) en vue de la révision de son Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La durée de validité de la subvention était initialement fixée à 3 ans. Cependant, la commune de FESSENHEIM a averti le Conseil Général du HAUT-RHIN par courrier en date du 8 mars 2011, qu'elle serait dans l'impossibilité de respecter le délai de validité de la subvention, compte tenu des compléments d'études à réaliser pour intégrer les nouvelles exigences de la Loi Grenelle II (étude d'impact environnementale et analyse de la consommation foncière) ainsi que les dispositions du SCOT en cours d'élaboration.

Le projet de PLU a été arrêté par délibération du Conseil Municipal de FESSENHEIM, en date du 25 juillet 2013.

Afin d'effectuer le versement du 1^{er} acompte de la subvention, conformément aux modalités de versement de la subvention indiquées dans la notification d'attribution de la subvention (1^{er} acompte de 60 % au moment du document arrêté et le solde à l'approbation du PLU), la Commission Permanente du 4 octobre 2013 a validé la levée de la déchéance quadriennale ainsi que la prorogation du délai de validité de cette subvention jusqu'au 31 décembre 2014.

Le 1^{er} acompte de 5 034 € a ainsi été versé le 18 novembre 2013.

Le Conseil Municipal a approuvé le PLU lors de sa séance du 15 juillet 2014. Cependant, les dernières factures liées au PLU n'ont été acquittées par la commune que fin décembre 2014, ne permettant pas de solder la subvention avant le 31 décembre 2014.

Par courrier en date du 10 mars 2015, la Commune de FESSENHEIM sollicite le Département pour une nouvelle demande de prorogation de la validité de la subvention afin de pouvoir bénéficier du versement du solde de la subvention qui lui a été initialement attribuée. Le montant du solde est de 3 356 €.

En conclusion, il est demandé à la Commission Permanente de se prononcer sur une nouvelle prorogation du délai de validité de la subvention attribuée à la commune de FESSENHEIM pour la révision de son POS en PLU jusqu'au 30 juillet 2015, afin de permettre le versement du solde de la subvention, pour un montant de 3 356 €.

En cas d'avis favorable, ce montant sera prélevé sur le chapitre 204, fonction 71, nature 204141, programme F215 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN